

**ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL  
CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR  
CONSEIL D'ADMINISTRATION 10 DECEMBRE 2025**

- 4 -

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026**

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 10 décembre 2025 à 17 heures.

Étaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, **Monsieur Michel CUBERTAFOND**, Conseiller départemental ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de L'ANFMOG

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane à Monsieur Claude Milord, **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale à Monsieur Michel CUBERTAFOND ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de L'ANFMOG à Monsieur Benoît SADRY.

Étaient absents, excusés : **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental **Monsieur Etienne GUYOT**, préfet de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire.

Assistaient : **Madame Céline ALAZARD**, Payeur départemental ; **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Justine CHAVANCE**, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

**I. EXPOSÉ**

L'année 2026 est consacrée aux travaux du Centre de la mémoire d'Oradour qui ont débuté en octobre 2025. Ils devraient se terminer en juin 2027.

Le fonctionnement de l'établissement, installé provisoirement dans des locaux sur le parking visiteurs, est fortement impacté cette année, notamment par l'absence des expositions et ce en dépit du maintien des visites guidées du village martyr et des activités pédagogiques et culturelles.

De ce fait, les choix budgétaires qui vont être faits en 2026 seront entièrement liés à ce fonctionnement transitoire et au maintien d'une activité partielle pendant les travaux.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Recettes**

Concernant les recettes d'investissement, le CMO disposera comme tous les ans du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ainsi que du financement de ses amortissements par la section de fonctionnement.

Le résultat reporté fin 2025 qui devrait être positif viendra compléter les recettes.

REÇU EN PREFECTURE  
le 22/12/2025

## Dépenses

Les dépenses d'investissement seront très modérées voire quasi inexistantes en dehors des achats qui pourraient s'imposer pour maintenir l'activité et consister essentiellement en des achats informatiques ou de matériel de bureau en cas de panne notamment.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Recettes

En cette année de maintien de l'activité en mode « dégradé », les recettes propres du CMO seront constituées par les visites guidées du village martyr proposées aux individuels et aux groupes, les ateliers pédagogiques auprès des scolaires et les ventes en librairie dont l'offre a été réduite du fait notamment de la surface disponible, tant pour la boutique elle-même que pour le stockage des marchandises.

Il est assez difficile de prévoir les conséquences précises en termes de diminution des chiffres d'affaires et hasardeux de se fier aux mois d'octobre et novembre 2025 pour faire une projection annuelle.

Cela étant nous constatons par rapport à :

- Octobre 2024 une baisse de :
  - 86 % en recettes de billetterie
  - 33% en librairie en 2025
- Novembre 2024 une baisse de :
  - 86 % en billetterie
  - 70 % en librairie

Cela donne un aperçu de la tendance dont il va falloir tenir compte pour 2026.

La dotation de fonctionnement du Département pour 2026 est abaissée à 100 000 €.

Il est peu probable de constater un résultat positif sur l'exercice 2025 du fait de la fin d'année déjà impactée par la baisse d'activité due aux travaux. Néanmoins ce résultat annuel cumulé à l'excédent reporté restera encore positif et alimentera encore les recettes de fonctionnement de 2026.

## Dépenses

Les dépenses de fonctionnement compteront, comme à chaque exercice budgétaire, la prise en charge du stock final de l'exercice 2025 qui devrait être moins élevé que les années précédentes (de l'ordre des 20/25 000 € contre 50 à 70 000 € les autres années).

Le montant global des amortissements est également comptabilisé en dépenses.

Concernant les charges à caractère général, le volume va évidemment diminuer du fait du fonctionnement du Centre dans sa forme provisoire. Cela concerne les postes de dépenses les plus importants et notamment ceux liés à l'énergie et à la maintenance du bâtiment.

Les frais de communication déjà limités, sont encore contenus en ayant davantage recours à la communication digitale et aux réseaux sociaux plutôt qu'aux insertions dites « print ». La chargée de communication mise à disposition 2 jours /semaine au CMO a permis cette évolution.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Enfin, différentes manifestations pédagogiques et culturelles sont en cours de programmation mais avec un coût le plus modéré possible. 5 000 € à peine devraient permettre :

- de poursuivre la proposition de plusieurs conférences dans l'année
- de participer aux rendez-vous de l'histoire de Blois
- d'organiser un concours photo et littéraire pour les scolaires
- de proposer une action auprès des scolaires pour la Nuit européenne des musées

En cette période transitoire, le Centre de la mémoire doit plus que jamais poursuivre son rôle auprès des plus jeunes mais également rester actif et présent sur la scène culturelle et mémorielle.

La masse salariale quant à elle sera contenue aux seules augmentations incompressibles liées aux avancées de carrières des agents fonctionnaires ou aux augmentations des taux de cotisations. Le personnel permanent assurera les missions sans recours à des contrats saisonniers. De plus, deux agents déjà mis à disposition du Département à temps complet depuis septembre 2025 seront rejoints par trois autres à temps partiel pour l'année 2026.

Le coût des salaires des agents concernés sera donc compensé par des remboursements correspondants à ces mises à dispositions.

## **II. PROPOSITION**

***Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :***

- ***PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2026.***
- ***CHARGE son Président de la transmission de cette délibération au représentant de l'État.***

## **III. DECISION**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2026 et CHARGE son président de la transmission de cette délibération au représentant de l'État.**

Pour extrait certifié conforme,  
A Oradour-sur-Glane, le 11/12/2025  
La Directrice,

B. ROBERT



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com